

● Les festivités communales (suite)



Le 06 juillet : Fête citoyenne

Organisée chaque année conjointement avec le Comité des Fêtes et la municipalité, cette manifestation est un évènement très attendu de tous !

C'est un moment convivial où tous se retrouvent autour d'un repas champêtre en attendant le lancement du feu d'artifice, suivi d'un bal populaire. Cette année, malgré la fraîcheur et un vent parfois cinglant, environ 300 convives se sont réunis à table dans une ambiance chaleureuse tout au long de la soirée.

Un grand merci aux bénévoles du Comité des Fêtes pour cette très belle soirée, mais aussi merci à nos Crothoises et Crothois qui sont venus nombreux et qui ont beaucoup appréciés le très beau feu d'artifice, en nous manifestant spontanément dès le lendemain leurs remerciements pour cette très belle soirée et ce magnifique feu d'artifice.

Cette fête remporte chaque année un succès de plus en plus important et ceci grâce à l'investissement sans faille de nos bénévoles.



● Nouveau à Croth

**Cabinet de soins infirmiers
Gina COUCHY**
Infirmière diplômée d'état
Conventionnée CPAM
Tous types de soins effectués à domicile et dans le cabinet sur RDV
2 Ter rue de Saint Thibault
27530 CROTH
Tél : 0641762800

**Gwénaëlle Bardouil
CONSULTANTE
EN GESTION
ADMINISTRATIVE**
06 24 45 84 90
www.bardouilgwenaelle.pro@gmail.com
Déléguée pour optimiser : 9175200400028

06 24 45 84 90 - www.bardouilgwenaelle.pro@gmail.com

● Dates à retenir

- Les 21 et 22 septembre ⇒ Journées Européennes du patrimoine à l'église et le sentier des Arts (de 9h à 12h et de 14h à 18h)
- Le 22 septembre ⇒ Messe à l'église (9h30)
- Les 28 et 29 septembre ⇒ Exposition de Bonsaï à la Maison des Associations
- Le 28 septembre ⇒ Accueil des nouveaux habitants à la salle des Fontaines (18h)
- Le 04 octobre ⇒ Conseil municipal à la salle des Fontaines (20h)
- Le 13 octobre ⇒ Repas des aînés au restaurant scolaire (12h)
- Le 18 octobre ⇒ Réunion de quartier à la Maison des associations
- Le 19 octobre ⇒ Soirée moules frites au restaurant scolaire (19h30)
- Le 11 novembre ⇒ Commémoration de l'Armistice au monument aux Morts (11h30)
- Le 07 décembre ⇒ Journée d'action pour le Téléthon
- Le 15 décembre ⇒ Marché de Noël à la salle des Fontaines (de 9h à 18h)



Sommaire

Un avenir pour Croth



- 1 • Edito
• Erratum
• La rentrée
- 2 • La vie municipale
- 3 • Travaux sur la commune
• Les festivités communales
- 4 • Les festivités communales (suite)
• Nouveau à Croth
• Dates à retenir

Bulletin d'information

Septembre 2024

Édition Rentrée

Chers habitantes et habitants,

L'attachement au magazine papier, malgré la digitalisation croissante des moyens de communication, réside dans sa capacité à créer un lien tangible avec le lecteur, quel que soit son âge ou sa situation sociale, renforçant ainsi l'engagement communautaire et la réceptivité aux messages locaux.

La rentrée scolaire est un moment fort de la vie sociale de notre commune et nous y sommes très attachés.

Cette année nous accueillons une nouvelle Directrice, Mme COCAULT, et nous lui souhaitons la bienvenue. Le nombre de classes reste inchangé malgré une baisse significative d'élèves.

Le grand projet de reconstruction des écoles mené par la commune, va se terminer à la fin de l'année 2024.

Néanmoins, nous n'oublions pas les nombreux autres projets qui sont également à l'étude et qui de par leur complexité juridique, environnementale ou encore financière n'ont pas encore vu le jour, mais nous travaillons pour les mener à bien et les voir se concrétiser.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Votre Maire, Rosine MARTIN



● ERRATUM

Une coquille s'est glissée dans la publication du bulletin d'information du mois de mai dernier à la rubrique budget en page 2.

En effet, au chapitre 74 - DONATIONS ET PARTICIPATIONS, **il faut lire : 191 088€** et non 190 904 €

Le budget est équilibré en fonctionnement avec :

en dépenses : **1 068 373.28€** et en recettes : **1 068 373.28€**

● La Rentrée

Cette nouvelle rentrée s'est effectuée sans trop de pleurs.

Madame COCAULT, qui a rejoint l'équipe enseignante de notre école en tant que nouvelle directrice, a accueilli les 136 élèves répartis en 7 classes allant de la Petite Section de Maternelle jusqu'au CM2.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire 2024-2025 !!



● La vie municipale

◆ L'entretien des espaces verts



Nos agents municipaux veillent à conserver un cadre de vie agréable par le fleurissement et la préservation du patrimoine naturel de la commune. Nous pouvons les féliciter, à nouveau, pour leur professionnalisme et leur engagement à embellir notre commune !



◆ La voie verte

La voie verte a été aménagée sur l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait jadis Dreux à Pacy-sur-Eure. De St-Georges-Motel à Breuilpont, vous passerez par les villages de Marcilly-sur-Eure, **Croth**, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille, où se dévoileront des trésors d'histoire normande au fil de la rivière et de sa vallée.



◆ Les chenilles processionnaires



Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont des insectes nuisibles et dangereux en raison de leurs poils urticants. Ces chenilles vivent en colonies et se déplacent en file indienne, d'où leur nom « processionnaires ». Les poils urticants des chenilles contiennent une toxine appelée thaumétopoïne, qui peut provoquer des réactions allergiques sévères chez les humains et les animaux. C'est pour limiter leur expansion que la mairie a mis en place des pièges spécifiques sur les pins pour attraper les chenilles qui descendent des arbres et a fait effectuer un traitement biologique sur les chênes.

◆ Les nuisances sonores

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, que :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi.
de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi.
de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

◆ Entretien des haies



En période estivale, mais aussi tout au long de l'année, les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes prennent toute leur ampleur. Cette abondante végétation peut se révéler dangereuse pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies (obligations prévues à l'article D161-24 du Code Rural). Pensez également à vos trottoirs qui doivent eux aussi être entretenus par vos soins.



● Travaux sur la commune



Sécurité :

- ⇒ Dans la poursuite de sécurisation de la commune et pour répondre à un besoin des miroirs de sécurité ont été installés au lotissement de l'Erable.
- ⇒ Une convention d'ingénierie a été signée avec le Conseil Départemental pour les travaux du carrefour de la RD 556 et la RD 143. Ces travaux sont prévus pour 2025, avec des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN).
- ⇒ Un projet d'étude sur la sécurisation de la RD 556, de la porte d'entrée, route de Bois-le-Roy au carrefour avec la RD 143 va être mis en place (2025/2026).



Bâtiments communaux :

- ⇒ La centrale air double flux de la cantine a brûlé suite à un court-circuit, ce qui va entraîner son remplacement en totalité (coût 70 000 €).
- ⇒ Le chauffe eau à gaz de la salle des Fontaines a dû être changé (coût environ 10 000 €).

Pour chacun de ces remplacements, la commune a demandé les Fonds de Concours (subventions à 50%) en urgence auprès de l'Agglomération EPN, que nous remercions vivement !

- ⇒ Le chantier des travaux de l'école arrive à la dernière phase. En effet, le plancher a été rehaussé de 80 cm afin de tenir compte des contraintes des règles d'Urbanisme et plus particulièrement des contraintes liées au PPRI de notre commune. Les fenêtres sont posées et permettent d'effectuer l'intérieur.

La fin des travaux est prévue pour les vacances de décembre.

● Les festivités communales

Le 08 juin : 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie

La commune de Croth a fait partie d'un parcours mémoriel organisé par EPN en partenariat avec le Comptoir des Loisirs d'Evreux pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération. Des animations ont été organisées dans le village avec le concours de l'association Le Dizeau et l'équipe du Comité des Fêtes.

Après un recueillement autour du monument aux Morts pour la mémoire de tous nos soldats tombés au front, la Marseillaise a été chantée par les pompiers et gendarmes, par nos jeunes Porte-drapeaux et par tous les participants et enfants présents. Suivi par la visite de la très belle et très poignante exposition sur la guerre de 39-40. Merci à l'association du Dizeau, à Mme BORDAGARAY et ses complices pour ce devoir de mémoire. Un apéritif en plein air et un repas citoyen ont été servis ensuite par les bénévoles du Comité des Fêtes. Plus de 150 personnes étaient présentes.

Merci à tous les bénévoles pour la réussite de cette très belle manifestation !



Le 30 juin : La Fête des Enfants du Village

Organisée chaque année par la municipalité, notre Fête des Enfants du Village avait commencé sous les meilleurs auspices avec de nombreuses animations prévues, comme une foire à tout, une exposition de voitures anciennes, des jeux et activités pour les enfants, une représentation de danse Country, les spectacles des écoles et du périscolaire et sans oublier la restauration sur place préparée par le Comité des Fêtes. Hélas, la pluie et l'orage sont venus gâcher les festivités. Les bénéfices escomptés ne sont donc pas à la hauteur de l'investissement de chacun mais ils participeront tout de même au financement d'un spectacle pour Noël.

Un grand merci à tous les bénévoles de nos associations, le personnel de la commune, du périscolaire et les enseignants.



URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

? TAXIBUS, c'est où, c'est quand ?

TAXIBUS prend en charge les voyageurs aux arrêts desservis par les cars scolaires (liste disponible sur www.transurbain.com) et les dépose à l'un des trois arrêts de dépose suivants.

3 points de dépose :

- ✓ Mairie de Saint-André de l'Eure
- ✓ Périmètre de l'agglomération du Pays de Dreux :
 - Gare routière de Dreux*
 - Maison de Santé de la Madeleine de Nonancourt*

Le service est ouvert à la clientèle du lundi au vendredi (hors jours fériés).

- ✓ De 8h (première prise en charge) à 12h (dernière prise en charge),
- ✓ De 14h (première prise en charge) à 18h (dernière prise en charge)

Le principe de fonctionnement du Taxi à la Demande :

Pour adhérer gratuitement, il faut :

- 1 - Remplir un formulaire d'inscription disponible auprès de la Boutique Transurbain ou en téléchargement sur www.transurbain.com.
- 2 - Vous recevrez une carte d'adhérent qui vous permettra de vous identifier auprès du conducteur.

? TAXIBUS, c'est pour qui ?

Taxi-bus est réservé aux résidents des communes suivantes sur inscription préalable :

| | | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|
| Acon* | Les Authieux | La Baronnie | Bois-le-Roy |
| Bretagnolles | Champigny-la-Futelaye | Chavigny-Bailleul | Coudres |
| Courdemanche * | La Couture-Boussey | Croth | Droisy * |
| Épieds | La Forêt-du-Parc | Foucrainville | Fresney |
| Garennes-sur-Eure | Grossœuvre | Illiers l'Évêque * | Jumelles |
| L'Habit | Lignerolles | Marcilly-la-Campagne * | Marcilly-sur-Eure |
| Mesnil-sur l'Estrée * | Moisville | Mouettes | Mousseaux-Neuville |
| Muzy * | Prey | Saint-André de l'Eure | Saint-Germain-de-Fresney |
| Saint-Germain-sur-Avre * | Saint-Laurent-des-Bois | Serez | |

* Communes limitrophes ayant accès au bassin de vie de Dreux et de la Madeleine de Nonancourt

? TAXIBUS, c'est combien ?

- ✓ Un montant unique indépendant de l'horaire de réservation : **4 € le trajet (8 € l'aller/retour)**. À compter du 9ème voyage dans le mois, le trajet est facturé 25 € (prix d'un ticket normal au conducteur, la différence sera facturée le mois suivant).
- ✓ Un ticket TAXIBUS est délivré et permet d'effectuer une correspondance sur les lignes urbaines d'Évreux et non urbaines (lignes 711 à 720), une heure pour le Nord et 2 heures pour le Sud de l'EPN.
- ✓ Attention, le titre TAXIBUS ne permet pas la correspondance avec le réseau de bus de l'Agglomération du Pays de Dreux.
- ✓ Il est également possible de s'acquitter d'un titre « TAXIBUS » à bord du car permettant la correspondance avec le service TAXIBUS.

? TAXIBUS, c'est comment ?

La réservation :

- ✓ Le service de réservation est ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h. **Téléphone : 02 32 31 00 21**
- ✓ **ATTENTION** : vous pouvez réserver ou modifier votre trajet jusqu'à 16h la veille de votre déplacement.
- ✓ Indiquez les arrêts de prise en charge et de destinations souhaités.
- ✓ Indiquez le créneau horaire souhaité, votre horaire précis est confirmé par SMS la veille de votre trajet. Les places sont limitées et vous pouvez être transporté avec d'autres voyageurs, ce qui peut influencer sur l'horaire de prise en charge.
- ✓ Le nombre de voyages est limité à 2 par jour et par personne
- ✓ Vous êtes âgé de 65 ans ou plus, ou vous rencontrez des difficultés de santé, graves et temporaires, impactant votre mobilité : vous pouvez demander à être pris en charge à votre domicile, précisez-le à l'opérateur lors de votre réservation.

Le trajet :

- ✓ La prise en charge s'effectue à un arrêt scolaire. Vous devez vous y présenter 5 minutes avant l'heure de votre réservation,
- ✓ Présentez votre carte TAXIBUS au conducteur, et acquittez-vous de votre titre de transport.

Un doute, une question ?

- ✓ Consultez la rubrique dédiée au service TAXIBUS sur le site www.transurbain.com, ou contactez le service au 02 32 31 00 21 du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h